

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

LE PUY-EN-VELAY
MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
ET DES BEAUX-ARTS.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT
DES BEAUX-ARTS.

Division
des Services d'architecture.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Sites et Monuments naturels.

Le Grand bois du Séminaire
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 21 avril 1906 organisant la protection
des sites et monuments naturels de caractère artistique;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des
sites et monuments naturels dans sa séance du 7 Février
1910;

Vu l'engagement en date du 7 Mai 1910
pris par M. le Ministre des Finances;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts,

Arrête : =

Article premier.

Le Bois du Grand Séminaire, au
Puy (Haute-Loire), ainsi que les
vestiges des anciennes fortifications
compris dans cet enclos

sont classés parmi les sites et monuments
naturels de caractère artistique.

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

LE PUY-EN-VELAY

Le Grand bois du Séminaire

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département de la Haute-Loire
et à M. le Ministre des
Finances
qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Paris, le 20 juin 1910

